

l'interview



Raphaël CLAUSTRE

Directeur du Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER)

1 - Outre le fait qu'on ne peut pas rester insensible à la situation des Japonais et des populations des pays voisins, comment jugez-vous la catastrophe de FUKISHIMA ?

Au-delà de la catastrophe, c'est l'occasion de se poser des questions en profondeur sur notre système énergétique.

Cela exige, bien sûr, un respect du deuil des Japonais mais n'empêche en rien de mener un travail profond qui peut commencer rapidement en France. De plus, la période est très propice pour un débat global sur l'énergie puisque nous sommes en pleine période préélectorale.

2- Au niveau national, un peu partout dans les régions de France, se dessinent les Schéma Régionaux Climat Air Energie. Quel rôle peuvent-y jouer les réseaux associatifs tels que INFOENERGIE Rhône-Alpes ?

Un rôle essentiel, puisqu'ils font le lien entre les citoyens où d'autres acteurs de terrain comme les PME, selon les réseaux associatifs, et le niveau régional. Ce sont donc des éléments clés, comme le sont souvent les associations. Ces réseaux font d'une part une remontée d'information de la société civile et d'autre part apportent une expertise sur l'énergie que beaucoup d'associations naturalistes ne pourront pas apporter ; c'est une autre approche de l'environnement complémentaire de celle des associations environnementalistes.

3- Quel avenir voyez-vous pour les Espaces Info Energie ? Ces prochaines années quelle place occuperont-ils dans la politique française de l'énergie ?

Je vois deux angles pour répondre :

Il y a tout d'abord l'avenir des structures porteuses, c'est-à-dire les associations territoriales de l'énergie, qui animent le service Espace Info Energie et qui ont encore assurément un rôle clé à jouer dans les années à venir. Elles devront adapter leur service, car la donne sur l'énergie est en train de changer. Elles devront poursuivre la mutation de leur objet associatif, certaines ont d'ailleurs déjà engagé leurs réflexions.

Du côté de la "mission Espace Info Energie" spécifiquement, c'est à dire du conseil du grand public ou des PME sur l'énergie, il faut absolument la traduire comme une mission de service public qui incombe à la collectivité locale et qui devra choisir le meilleur acteur pour la porter. Le meilleur acteur étant bien souvent l'association territoriale...